

DECRET N° 77-158 du 1er Juillet 1977

portant approbation des comptes prévisionnels
pour l'exercice 1977-1978 de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU Le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU Le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU L'Ordonnance n° 74-75 du 16 Décembre 1974 régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
VU Le Décret n° 75-339 du 29 décembre 1975, portant approbation des Statuts de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH) ;
VU Le Décret n° 77-39 du 25 février 1977, portant nomination des membres et du Président du Conseil d'Administration de la SOBEPALH ;
VU Les délibérations du Conseil d'Administration de la SOBEPALH en sa séance du 14 Juin 1977 ;
SUR Proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
Le Conseil des Ministres entendu, en sa séance du Mercredi 29 Juin 1977,

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les comptes prévisionnels pour l'exercice 1977-1978 de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH), annexés au présent décret.

Article 2. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 1er Juillet 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Le Ministre des Finances,



Philippe AKPO



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 MDRAC-MF 10 Autres Ministères 13
DPE-DGAJL-INSAE 6 IEAA-IEEF-OCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 SOBEPALH 10 UNB 2 BN 2
FSJEP 2 JORPB 1. Chamb. Com. 4.-